

Ciments Vigier SA : un siècle d'existence

Autor(en): **Hockenjos, Ernst**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

- 1° la création d'un secrétariat permanent,
- 2° une modification des statuts,
- 3° le taux des cotisations.

Le Comité central se prononcera sur les propositions qui seront faites à l'assemblée générale dès que celles-ci seront élaborées et que le financement sera assuré (Etat, Seva, communes).

Au nom du Comité directeur de l'ADIJ :

le président :	le secrétaire :
R. STEINER	H. BOILLAT

Ciments Vigier SA : un siècle d'existence¹

par Ernst HOCKENJOS, président du Conseil d'administration
de Vigier SA

L'année 1871 est marquée par la guerre entre la France et l'Allemagne. L'Empire français s'est écroulé et le nouvel empereur allemand est couronné à Versailles. L'Europe entre dans une période de paix qui durera pendant quarante-trois ans, jusqu'à l'éclat de la première guerre mondiale en 1914.

Ceux qui ont vécu les années d'avant la première guerre se rappelleront le climat optimiste qui y régnait. L'on était persuadé que les guerres appartenaient désormais au passé. C'était l'atmosphère favorable pour le développement de toutes les entreprises qui allaient faire de la Suisse un pays industriel.

Dans les années 70, le mouvement des travailleurs prit de nouveaux élans. Le premier Parti socialiste qui fut fondé en 1870 manquait toutefois encore de stabilité. Les conditions de travail étaient dures. En 1877, la première loi sur les fabriques exigeait la réduction de la journée de travail à onze heures. Ce fut un progrès. Les conditions sur la bourse du travail étaient opposées à celles d'aujourd'hui. Si toutefois le service militaire à l'étranger avait absorbé la main-d'œuvre superflue, c'est maintenant l'émigration qui devait rétablir un certain équilibre. Qui aurait dit, en ce temps-là, qu'un jour la Suisse aurait besoin de main-d'œuvre étrangère ?

C'est en 1871, après de longs travaux préliminaires, que Robert Vigier entreprit à Luterbach (Soleure) la production de ciment Portland. Il était le premier en Suisse.

Robert Vigier avait alors 29 ans. Il descendait d'une famille noble de Soleure qui, au XVI^e siècle, avait émigré de l'Auvergne. Pendant plusieurs générations, les Vigier avaient, ou accompli la charge d'interprètes auprès des ambassadeurs de France à Soleure, ou servi comme officiers dans l'armée française. Le régiment de Vigier sous Louis XVI en fait témoin. A part cela, et notamment après la Révolution, la famille

¹ Voir à ce sujet l'article paraissant en page 225.

de Vigier joua un rôle éminent dans la politique soleuroise. Wilhelm de Vigier, l'oncle du fondateur, élu douze fois président du Conseil d'Etat de Soleure, est une personnalité illustre dans l'histoire du libéralisme suisse.

Robert Vigier était un enfant du XIX^e siècle. Il s'était défait du nom si noble de « de Vigier de Steinbrugg » pour s'appeler simplement Vigier. Etant un industriel au vrai sens du mot, il fit preuve de courage, d'énergie et d'endurance. Et pourtant, aujourd'hui, l'on ne peut guère s'imaginer dans quelles conditions primitives il travaillait. La fabrique était installée sur sa propriété du « Wylihof ». On allait chercher la matière première au Jura et on l'amenait sur place en passant par le vieux pont de l'Aar à Soleure. Le transport s'effectuait au moyen de chars tirés par des chevaux. Le dépôt de ciment se trouvait au rez-de-chaussée de la maison privée du fondateur. Au salon du premier, c'était lui-même qui écrivait toute la correspondance.

La lutte des premières années fut dure. La production de ciment d'une qualité régulière exigeait de grands efforts. Cependant, la confiance de la clientèle en dépendait. Pendant des années, celle-ci préférait les produits importés d'Allemagne. Dans le bilan de l'année 1876 — le premier que nous connaissons — le capital du fondateur ne figure plus. Il est perdu et remplacé par des dettes. Comme rémunération pour son travail, le fondateur avait retiré 1269 fr. et il résulta du bilan un bénéfice plus que modeste de 844 fr. ! Si les grands créanciers n'avaient pas été les frères du propriétaire, son entreprise n'aurait guère pu survivre.

Pourtant, après une dizaine d'années, production et vente commencent à se stabiliser. Le pont de béton qu'on fit construire pour l'Exposition nationale de 1883 à Zurich fut connu dans le monde entier et servit de preuve tangible pour la qualité du ciment Vigier. Dès lors, le succès fut assuré. Mais hélas, le fondateur était au bout de ses forces. L'année suivante, le 6 mai 1884, Robert Vigier fut la victime d'une mort précoce. Il laissait à ses successeurs une entreprise pleine d'avenir.

La même année, celle-ci fut transformée en société anonyme, avec un capital de 250 000 fr. L'entreprise jouit dès lors d'un développement favorable. Le terrain industriel actuel de Reuchenette fut acquis en 1889 ; l'année suivante, les premières installations furent mises en marche. La veuve du fondateur, Mme Georgine Vigier-Kiefer, pour une vingtaine d'années, devint dès lors l'âme de l'entreprise. C'était une femme intelligente et habile dans les affaires ; dans tout le Wasseramt, elle était connue sous le nom de « Madame ». Pendant le petit déjeuner, journalièrement, le directeur Brosi lui donnait le compte rendu des affaires.

A partir de l'année 1902, la direction de l'entreprise passa entre les mains de Rudolf Frey, ingénieur, gendre de Robert Vigier et de « Madame ».

C'est à son initiative que l'on doit l'union avec le groupe Holderbank, qui fut d'une grande importance pour le développement de Vigier. L'union a été résiliée l'année dernière ; les relations amicales restent.

C'est en outre Rudolf Frey qui fit installer à Reuchenette le premier four rotatif Lepol ; conjointement avec cela l'exploitation au « Wylihof » fut abandonnée, le transport de la matière première s'étant révélé

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 71 15 95
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Le rendez-vous des hommes d'affaires et des connaisseurs	(Famille R. Hirt) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - baignoires - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 66 11 41
PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - baignoires - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIÉ	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - baignoires - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIÉ	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

197/B

Loterie SEVA

1 x 120'000

1 x 10'000

1 x 5'000

5x 2'000

Tirage 28 octobre

1552

trop coûteux. Une mort prématurée enleva Rudolf Frey en 1935 à l'âge de 60 ans, par suite d'un accident d'aviation en Egypte.

Son successeur, comme administrateur délégué, M. Robert Koch, ingénieur et petit-fils du fondateur, exerce encore ses fonctions. Sous sa direction fut effectué l'agrandissement des installations de fabrication après la seconde guerre mondiale, ce qui augmenta la production d'un chiffre initial de 70 000 tonnes à 750 000 tonnes par an. En outre, c'est grâce à son initiative que Vigier s'est décidé à participer à d'autres entreprises dans le domaine de la construction, parmi lesquelles la Maison A. Bangerter & Cie SA.

Campagne d'abattage d'arbres, subventionnée par la Régie fédérale des alcools

On a beaucoup écrit et protesté ces dernières semaines au sujet de la décision de la Régie des alcools de faire arracher environ trois millions de vieux pommiers et poiriers haute tige. Au cours des cinq prochaines années, l'effectif actuel des arbres devra diminuer environ de moitié.

Mais il y a toujours le pour et le contre. Cela vaut également dans ce cas où il faut bien se dire qu'« on ne peut pas contenter tout le monde et son père ! ».

Il est certes faux de rendre M. Kühne, directeur de la Régie des alcools, seul responsable de cette situation et de le clouer au pilori. Il est au service de la Confédération et a l'obligation d'exécuter fidèlement les tâches qui lui sont confiées, en se fondant sur les articles constitutionnels et les lois.

L'article 32 bis, alinéa 2, dit : « La législation tendra à diminuer la consommation et partant l'importation et la production de l'eau-de-vie. Elle encouragera la production du fruit de table et l'emploi des matières distillables indigènes pour l'alimentation et l'affouragement. » Je pense que cet article est encore pleinement valable aujourd'hui, bien que nos habitudes alimentaires aient beaucoup changé ces dernières années. De nombreuses personnes considèrent actuellement comme au-dessous de leur dignité de consommer du jus de pommes ou du cidre. La consommation annuelle de jus de pommes est de 12 litres par personne. Celle de cidre a baissé de 26 à 9 litres. Les chiffres relatifs à la consommation de la bière, fabriquée avec des matières premières importées, sont tout différents. La consommation annuelle de cette boisson a passé de 35 litres à environ 80 litres par personne et celle des boissons artificielles étrangères (Coca-Cola, Schweps, etc.) à 64 litres !

Je voudrais montrer par ces chiffres que nous devrions faire notre *mea culpa*. Nous sommes tous responsables, y compris les amis de la protection de la nature et du paysage. La question est de savoir si nous nous contentons de protester ou si nous faisons tout notre possible pour encourager la consommation de jus de fruits. Si les producteurs peuvent vendre facilement leurs pommes et leurs poires à un prix équitable, ils ne songeront pas à abattre les arbres fruitiers et la Régie des alcools ne sera pas obligée de mettre sur pied des campagnes d'abattage.